

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Direction départementale
de la cohésion sociale**
Pôle Politique de la ville et
Égalité des chances
Bureau Prévention de l'exclusion
et Intégration

Nanterre, le 11 DEC. 2013

Dossier suivi par : Malika BILLAD et Christine BLE
Tél. : 01 40 97 45 21 et 01.40.97.45.89
Courriel :
malika.billad@hauts-de-seine.gouv.fr
christine.ble@hauts-de-seine.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville et conformément aux engagements du Président de la République à Auch le 3 août 2013, 400 nouveaux postes d'adulte-relais vont être créés et déployés en 2014 sur l'ensemble du territoire national, venant ainsi compléter les 100 postes créés en 2013.

Cette volonté vise dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la promotion de la médiation sociale afin de faciliter l'accès aux services publics, la résolution pacifique des conflits ainsi que la participation des habitants aux projets développés sur ces territoires. La co-construction étant un enjeu majeur, cette initiative veille également à encourager la dynamique participative par le soutien des associations de proximité et à favoriser le lien social. Elle vise également, dans une logique d'insertion, à offrir sur ces territoires, une opportunité pour les adultes en recherche d'emploi.

Dans le cadre de cet appel à projet national, vous avez la possibilité de solliciter un (des) poste(s) d'adulte-relais pour mettre en œuvre ces actions. Conformément aux orientations nationales, votre projet devra obligatoirement s'inscrire dans une des **thématiques prioritaires suivantes** :

1. **l'accès à l'emploi** : il s'agira par les postes de médiateur « emploi » de remobiliser et de ramener vers le service public de l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires qui ne le fréquentent pas;
2. **la tranquillité publique** avec une priorité donnée aux actions relevant de la médiation sur les espaces publics (en particulier la nuit) et les lieux ouverts au public, de la gestion urbaine de proximité (GUP) et de l'amélioration du dialogue entre police et population ;
3. **la participation citoyenne**, notamment pour accompagner les habitants vers les centres sociaux et autres structures qui participeront à la mise en place de conseils de citoyens.

Cet appel à projet s'adresse exclusivement aux quartiers classés en priorité 1.

Une fiche de présentation de chaque poste est fournie en annexe pour chacune des trois priorités.

Les projets proposés devront répondre aux critères suivants :

1- Pour le projet :

- S'inscrire dans les priorités énoncées
- Répondre à un diagnostic préalable et partagé sur les besoins de médiation non couverts ou à renforcer
- Inscrire la démarche de médiation sociale dans un projet d'ensemble impliquant des partenaires institutionnels et associatifs
- Déterminer l'objectif recherché (baisse des incivilités, hausse du taux de suivi par les missions locales...)
- Définir les modalités de formation des adulte-relais ainsi que celles en lien avec l'animation et le suivi de leur activité
- Définir les modalités de suivi et d'évaluation du projet par rapport aux objectifs initiaux

2- Pour l'employeur potentiel:

Il devra démontrer sa capacité à encadrer et accompagner le projet de médiation porté par l'adulte-relais et à rechercher des relais financiers en fin de convention. Les partenaires institutionnels tels que collectivités territoriales, bailleurs sociaux ou missions locales s'engageront à pérenniser ces contrats aidés.

Je vous invite donc à adresser vos demandes avant **le 7 janvier 2014**, le cachet de la poste faisant foi, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts de Seine, à l'attention de Mesdames Malika BILLAD ou Christine BLE aux adresses mails suivantes : malika.billad@hauts-de-seine.gouv.fr, christine.ble@hauts-de-seine.gouv.fr.

Je précise qu'au-delà du 7 janvier 2014, aucun dossier ne sera pris en compte.

Les pièces nécessaires à la constitution du dossier sont :

- La présentation de la structure
- Le diagnostic faisant état des besoins en médiation sur le territoire d'intervention de l'adulte-relais et des problématiques concrètes auxquelles il devra répondre
- La fiche de poste (missions, objectifs, moyens de mise en œuvre de l'action ; le positionnement de l'adulte relais et les modalités de son encadrement) ;
- Le courrier de demande de convention à l'attention de Monsieur le Sous-Préfet chargé de la Politique de la Ville, délégué départemental adjoint de l'ACSé.

L'appel à projet et les annexes sont également disponibles sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,

Le Directeur Départemental

de la Cohésion Sociale,



Eric QUENAULT